



**DÉGÂTS SUBIS
SUITE AUX
INTEMPÉRIES DU
14/02/26**

**Toutes les personnes
sinistrées sont invitées à se
déclarer en Mairie en envoyant
les photos des dégâts subis.**

Déclarez-vous et envoyez vos
photos des dégâts à
mairie@caumont-sur-durance.fr

Déclaration de sinistres suite aux intempéries du 14 février.

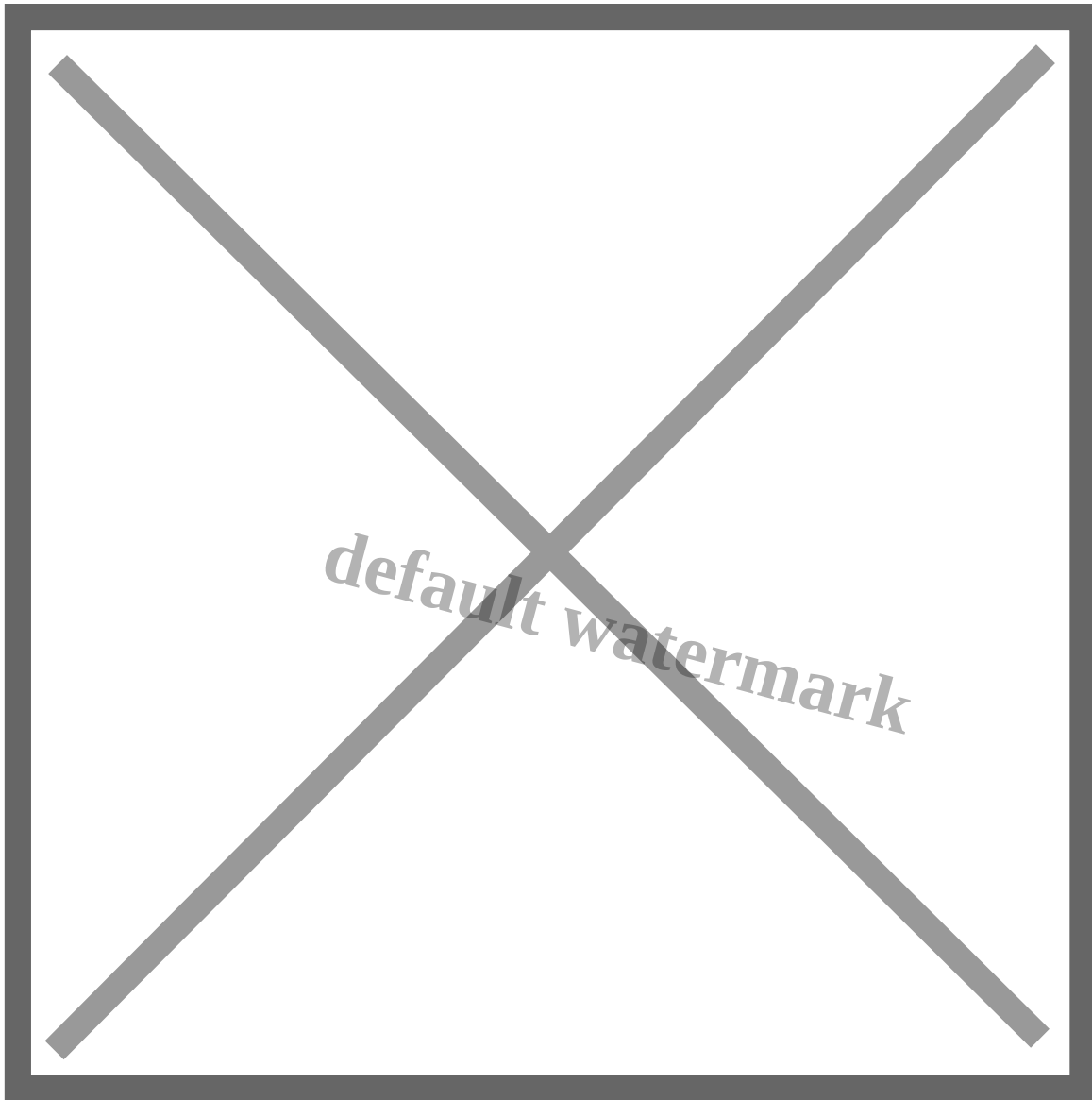
Récépissé de Dépôt

Le présent document atteste du dépôt légal de la publication nommée ci-dessus.

Suite aux intempéries du 14 février, toute personne sinistrée peut se déclarer en Mairie en envoyant les photos des dégâts subis.

Vous avez subis des dégâts ?

Merci de vous signaler en Mairie (nom, prénom, adresse...) et d'envoyer vos photos des dégâts subis à l'adresse mail suivante : mairie@caumont-sur-durance.fr



Categorie

1. Actualités

Date de dépôt

16/02/2026 12h21

Par:

admipsumedia